



HAL
open science

Prévention des feux de forêts et gestion des forêts privées en Ardèche.

F. Chambonnet

► **To cite this version:**

F. Chambonnet. Prévention des feux de forêts et gestion des forêts privées en Ardèche.. Forêt Méditerranéenne, 2005, XXVI (1), pp.87-90. hal-03564543

HAL Id: hal-03564543

<https://hal.science/hal-03564543v1>

Submitted on 10 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prévention des feux de forêts et gestion des forêts privées en Ardèche

par Frédérique CHAMBONNET

***En matière de pin maritime,
les questions que l'on se pose
dans le Sud de l'Ardèche ne sont
pas les mêmes que dans le Var.
Elles sont plutôt relatives
à la valorisation du pin maritime,
à la filière bois, au manque
de débouchés et de valorisation,
à l'intérêt paysager...
Par contre, comme
pour les autres départements
du Sud de la France, la question
de la prévention des incendies
est aussi cruciale, notamment
face à une pinède qui s'est
étendue de manière continue
sur les paysages cévenols.***

Couvrant 45 % du département de l'Ardèche, la forêt constitue un élément essentiel du paysage et de l'économie ardéchoise. Mais comme les autres départements du Sud de la France, l'Ardèche est particulièrement sensible aux risques d'incendie de forêt. C'est la cause principale de leur destruction.

La Défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.) et la prévention des feux de forêt : des missions complémentaires

La D.F.C.I. comprend la surveillance, la lutte active organisée par les pompiers, l'installation de pistes d'accès et points d'eau, l'information, la réglementation concernant l'utilisation du feu...

La prévention des feux de forêt est la gestion préventive de la forêt par la sylviculture : les propriétaires forestiers y jouent un rôle essentiel. 90 % des forêts d'Ardèche, soit 220 000 ha appartiennent à 45 000 propriétaires privés.

Gestion préventive et entretien des forêts, propriétaires forestiers, à vous d'agir !

Pour diminuer les risques d'incendie et participer au dispositif de prévention, le propriétaire forestier doit entretenir son patrimoine. En gérant sa forêt de manière adaptée, il façonne une végétation moins inflammable et moins combustible :

– Pour limiter la propagation du feu vers les cimes des arbres, il faut créer une discontinuité verticale, entre les différents étages de végétation, par relevé du couvert : dégagement du sous-bois, enlèvement des arbres et arbustes qui pourraient conduire le feu, et élagage...

En courant au sol, le feu passera ainsi plus vite, ne causant aucun dégât aux grands arbres, protégés par leur écorce.

– Pour réduire la propagation aérienne de l'incendie, il faut favoriser la discontinuité horizontale, du peuplement et entre les peuplements :

- par éclaircie, qui par la même occasion favorise la production de bois de meilleure qualité,
- par mosaïque de végétations : diversité d'espèces, réparties sur différentes parcelles, coupures vertes, souvent pâturées...

En progressant, l'incendie sera ainsi ralenti.

Des sites de démonstration, illustrant des modes de gestion préventive, ont été installés en Ardèche

Éclaircie préventive et relevé du couvert

Dans un peuplement naturel de pin maritime adulte, l'éclaircie forte, complétée par le dégagement du sous bois et l'élagage, ralentit la force et la propagation d'un éventuel incendie.

Installation d'une parcelle de démonstration à Banne :

Sa surface est de 3,30 ha (500 m x 65 m), elle est située le long de la route communale sous le hameau.

Les parcelles appartiennent à cinq propriétaires (adhérents à une Association syndicale libre et au Groupement des sylviculteurs des Cévennes ardéchoises).

Travaux réalisés :

A l'intérieur du peuplement :

- éclaircie sélective abaissant la densité à 400 tiges/ha (espacement 5 m x 5 m),
- exploitation et vente des bois.

Dans une bande de 20 m le long de la route :

- éclaircie sélective abaissant la densité à 280 tiges/ha (espacement 6 m x 6 m),
- exploitation et vente des bois,
- débroussaillage, élagage des arbres restants à 2,5 m de hauteur, broyage des rémanents.

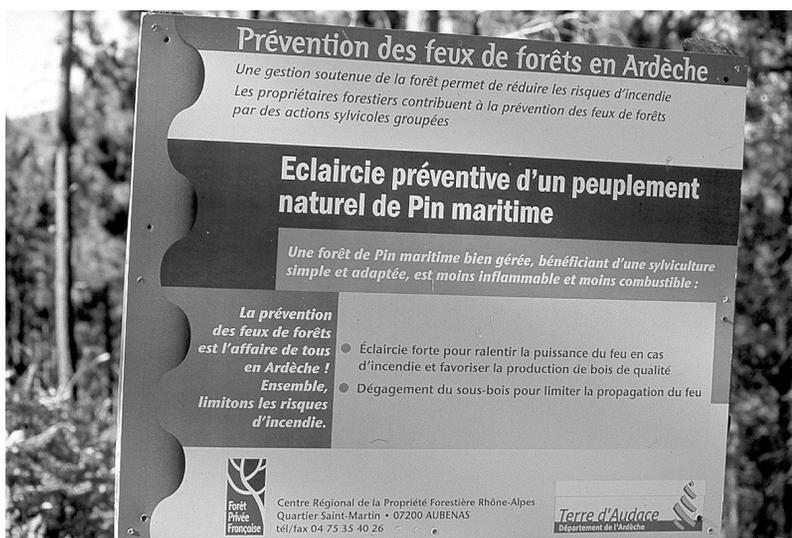
Plantation en mosaïque

La plantation de feuillus divers à large espacement (plantations d'arbres fruitiers, forestières, mellifères ou paysagères) façonne des mosaïques de végétation à la fois moins combustibles et moins continues.

Installation d'une parcelle de démonstration à Mercuer :

Sa surface est de 1,51 ha, elle est située au sud de la crête, en limite de peuplements forestiers et d'habitations,

Photo 1 :
Panneau d'information sur l'éclaircie préventive, installé sur la propriété de M. Maurice Belval à Banne (Ardèche)
Photo D.A.



Les parcelles appartiennent à deux propriétaires (adhérents à une Association syndicale et au Groupement des sylviculteurs de la région d'Aubenas).

Travaux réalisés :

– Sélection en réserve des feuillus préexistants bien venants et bien conformés, élagage de ces tiges (sur les parcelles, quelques feuillus bien venants sont déjà présents : châtaigniers, chênes, robiniers faux acacias. En tirant partie de la vigueur de cette végétation préexistante, qui constitue déjà un certain couvert et une ambiance forestière, l'efficacité de la coupure sera plus rapide),

– débroussaillage, mise en andains du reste de la végétation,

– plantation de feuillus divers à caractères méditerranéen et mellifère, en potets manuels dans les trouées (sur 30 % de la surface) : cormier, érable à feuille d'obier, érable de Montpellier, frêne à fleur, mûrier

blanc, tilleul argenté, micocoulier, frêne oxyphille. Installation de protections contre le gibier et de paillages.

– Densité totale : 400 tiges/ha (espacement 5 m x 5 m).

– Densité de plantation : 120 tiges/ha

Entretien futur :

Dégagement à n+2.

Pâturage sous forêt

L'éclaircie sylvo-pastorale forte avec relevé de couvert crée une coupure verte, et ouvre des zones pâturables.

Installation d'une parcelle de démonstration à Chirols :

Sa surface est de 2 ha, elle est située dans le périmètre de la coupure stratégique de Sainte Marguerite,

Photo 2, à gauche :

Forêt de pin maritime non entretenue : peuplement "non éclairci".

Photo 3, à droite :

Forêt de pin maritime bien gérée, respectant des règles de sylvicultures simples et adaptées : peuplement "éclairci".



Les parcelles appartiennent à trois propriétaires (dont un Groupement forestier et l'agriculteur propriétaire des ânes).

Travaux réalisés :

Dans l'ancien verger de châtaignier, colonisé par régénération naturelle de châtaignier :

- éclaircie sélective du peuplement,
- empilage des billons et rangement des rémanents en andains,
- relevé du couvert par élagage des arbres restants à 2 m de hauteur.

Dans les plantations de résineux :

- éclaircie sélective (abaissant la densité à 400 tiges/ha : 5 m x 5 m) avec cloisonnement (1 ligne sur 5) du peuplement de pins laricios, maintien d'une zone dense servant habituellement d'abri aux ânes,
- éclaircie sélective (abaissant la densité à 400 tiges/ha : 5 m x 5 m) du peuplement de douglas,
- exploitation, sortie des bois en entier, commercialisation des bois, broyage des rémanents en bord de piste,
- élagage des arbres restants à 2 m de hauteur,
- débroussaillage rapide des zones nécessaires.

Entretien futur :

Pâturage des ânes.

Chacune de ces stratégies est à étudier au cas par cas suivant les lieux et les projets, pour une efficacité optimale.

Se regrouper pour être plus efficace

Le regroupement des propriétaires et des parcelles permet une active prévention des feux de forêt. La gestion de massifs contigus est importante. Des modes de regroupement aux statuts variés sont pour cela des outils précieux (Associations syndicales, Groupements forestiers, échanges ou achats de parcelles...).

Chaque propriétaire forestier, quelle que soit la surface de ses bois, doit prendre conscience que la gestion et la protection de sa forêt sont primordiales pour le patrimoine forestier, la production de bois, l'économie locale, l'environnement. La prévention des forêts contre l'incendie est l'affaire de tous.

F.C.

Frédérique
CHAMBONNET
Centre régional
de la propriété
forestière Rhône-Alpes
Quartier Saint-Martin
07200 Aubenas
Tél. 04 75 35 40 26
Courriel :
fchambonnet.
crpfra@free.fr



Photo 4 :
Peuplement
de pin maritime éclairci,
à Banne
Photo D.A.